Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213501182-20260716-2026056-DE

COMMUNE DE GAHARD 35490

Séance du 16 juillet 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 juillet 2026	
Date de la convocation : 9 juillet 2026 Date d'affichage : 9 juillet 2026	**Nombre de membres en exercice** : 19 **Nombre de présents** : 15 **Nombre de votants** : 17
L'an deux mille vingt-six, le 16 juillet à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de réunion de l'ancienne école sous la présidence de monsieur David DUGUEPEROUX.	**Présents :** Monsieur David DUGUEPEROUX, Maire, Mme CHALMEL, Mr GRELIER, Mme RUFFAULT, Mr FERRIERES, adjoints, Mmes ESNAULT, LAVRILLOUX, MAHIEU, CAUQUIL, Mrs MESLE, BOULMER, LOUAPRE, RIBOUCHON, JUIN, ROUSSELON Conseillers municipaux.
Secrétaire de séance : Mme Bérangère CAUQUIL	**Absents** : **Absents excusés :**Mme KARP, Mme BOUDEHEN, Mme DROILLARD, Mr VINCENT **Pouvoir** : Mr Vincent FERRIERES pour Mme Vanessa DROILLARD Mr David DUGUEPEROUX pour Mr Bruno VINCENT

- **2026-056/ECOLE PUBLIQUE/**Convention cadre de partenariat relative à l'utilisation de l'espace numérique de travail (ENT) dans les écoles de la région académique Bretagne

Monsieur Vincent FERRIERES, maire adjoint délégué informe l'assemblée la possibilité de mise en place d'une convention cadre de partenariat relative à l'utilisation d'un espace numérique de travail (ENT) dans les écoles de la région académique Bretagne.

Un ENT est un ensemble intégré de services numériques choisis et mis à disposition de tous les acteurs de la communauté éducative, d'un établissement scolaire. Il constitue un point d'entré unifié permettant à l'utilisateur d'accéder, selon son profil et son niveau d'habilitation, aux services et contenus numériques offerts.

Dans le cadre de la politique nationale de déploiement des ENT, la région académique et la collectivité ont décidé de mettre en cohérence et en synergie leurs contributions respectives pour favoriser le développement des usages, des outils et ressources numériques par les élèves leurs familles, et les personnels dans les domaines liés à la pédagogie et à la vie de l'école.

Ce partenariat vise à :

- Assurer l'égalité des chances pour tous les élèves, en réduisant les fractures numériques et sociales.
- Développer les compétences numériques de chacun, en lien avec les objectifs des certifications PIX pour les élèves et PIX+Edu pour les personnels.
- Encourager l'émergence de cultures numériques émancipatrices, par une pédagogie de projets interclasses et/ou inter-écoles.
- Favoriser les échanges entre les différents partenaires de la communauté éducative, scolaire et périscolaire.

Ladite convention décrits les engagements respectifs de la région académique et la collectivité.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 1 (MESLE)

- **Valide** et accepte cette convention de partenariat pour la mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail pour l'année scolaire 2026-2027. (Gratuité la première année). (forfait 300 €/an).
- **Valide** le prestataire choisi dans la convention
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de Partenariat.
- **Décide** de discuter à l'issue de cette première année, du renouvellement de cette convention.

Fait, délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre
Le Maire
David DUGUEPEROUX